

**COFEMA**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 52 000 €

SIEGE SOCIAL : NICOLAS VERMELLE (38 300), 164 ALLEE JEAN JACQUES ROUSSEAU-ZAE DU VERNAY

505 230 631 RCS VIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Le 29 septembre 2023, à 10 heures 30, **Laurent DARNE-BARBET**, associé unique et gérant de la société **COFEMA** (la « Société »), a statué sur les questions suivantes :

(...)

- Mandat du commissaire aux comptes.
- Pouvoirs pour les formalités

La société CHRISTOPHE LEFEVRE SARL, commissaire aux comptes, a été régulièrement informée des décisions devant être prises.

L'associé unique a, à sa disposition, les documents suivants :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de décisions.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

(...)

**SIXIEME DECISION**

L'associé unique prend acte que le mandat de la société CHRISTOPHE LEFEVRE SARL, commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration au terme de la présente assemblée et décide de ne pas le renouveler compte tenu de la non-atteinte des seuils légaux.

**SEPTIEME DECISION**

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé.

**Signature :**



Pour extrait certifié conforme  
Laurent DARNE BARBET  
gérant